

TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

Trieste, mercredi 20 février 1811.

ANGLETERRE.

Londres, le 4 février. Le comte Liverpool a reçu les dépêches suivantes de lord Wellington :

Les renforts de l'ennemi, que j'ai annoncé à V. S. s'avancer par la vallée du Mondego sont arrivés le 24 sur l'Alva. Ils ont passé le lendemain cette rivière à un gué auprès du Mure cilla, et ils ont continué leur marche pour se joindre à l'armée française.

Le colonel Wilson, qui s'était d'abord retiré sur Espinhal, traversa le Mondego à l'approche de l'ennemi, de peur qu'il ne fût attaqué par des forces supérieures en tête et en queue.

La division qui était à Pinhel, et dont l'avant-garde s'était portée sur Trancoso, la dernière fois que j'ai eu l'honneur d'écrire à V. S., était encore le 26 à Pinhel, et le quartier-général du général Silveira était alors à Torrinha.

J'ai des lettres de Cadix du 23 et du 29 décembre. Elles portent que le 20 et le 21 le maréchal Soult a quitté le corps de siège avec un détachement.

Les généraux Mendizabal et Ballasteros sont toujours à Lereña et aux environs de Madasterio, et la division Gerard, du corps de Mortier, est à Guadalcanal.

Il ne s'est fait aucun changement important dans les positions de l'ennemi depuis ma dernière dépêche à V. S. Le détachement qui avait marché sur Castel-Branco est revenu immédiatement après au champ, et le but de sa marche était d'escorter un courrier.

Depuis que j'ai eu l'honneur d'écrire à V. S., le 6 du courant, j'ai appris que le corps ennemi qui a joint l'armée française à la fin du mois dernier, est composé de onze bataillons du 2^e corps. Quelques-uns des officiers qui ont vu ces renforts ne les évaluent qu'à huit mille hommes, mais je les crois plus nombreux.

La seconde division du 5^e corps n'avait pas encore passé les frontières lors des dernières nouvelles que j'en ai reçues ; mais j'apprends par une lettre interceptée du général Drouet au général Claparede, que cette division a dû recevoir l'ordre de prendre position à Guarda. Son avant-garde a quitté les environs de Trancoso dans la nuit du 9 dernier.

Il n'y a pas eu de changement dans les positions de l'ennemi depuis ma dernière lettre, sinon que le général Drouet s'est porté avec son corps à Leyria, et y a fixé son quartier-général.

L'ennemi continue à construire des bateaux sur le Zézere et sur les rives du Tage.

J'ai maintenant à vous annoncer que le maréchal Mortier est arrivé, le 3, avec une division de son corps, à Ronquillo. Il a continué depuis à avancer en Estremadure, après s'être réuni avec la division Girard qui était à Guadalcanal, et je suis fâché d'ajouter que je reçois la nouvelle que le 8 au soir, il a pris possession de la ville de Merida, et du point qui s'y trouve sur la Guardiana, les troupes espagnoles s'étant retirées à son approche.

Le général Ballasteros est resté, avec sa division, sur la gauche entre Xexes de les Caballeros et Olivenza. Il a sa libre

communication avec Badajoz, et on rapporte que le corps de Mortier est suivi par d'autres troupes.

Bulletins, le 3 février. " S. M. est à peu-près dans le même état que hier. "

Le 4 février. " Il y a un peu de changement dans l'état de S. M. depuis hier. "

- Le prince de Galles d'après l'état d'amélioration de la santé du roi, s'est décidé à ne point faire de changemens dans le ministère.

Le 5 février. " S. M. continue à se trouver dans un état plus satisfaisant. "

— La flotte de sir J. Yorke a été forcée par les vents de relâcher à Torbay.

Le 6 février. Les lettres de convocation ont été adressées, hier, à tous les membres du conseil privé indistinctement, pour les inviter à se rendre aujourd'hui à deux heures à Carlton-House, pour y assister à la prestation de serment du prince en qualité de régent.

Entre une heure et deux heures, les membres du conseil privé se sont rendus, en conformité des lettres de convocation qu'ils avaient reçues, à Carlton-House. La longue et magnifique suite des appartemens d'Apparat avait été préalablement préparée pour cette cérémonie. A l'extrémité de la plus grande pièce, le prince-régent siégeait sur un fauteuil placé sous un dais. Tous les domestiques du prince étaient en grande livrée et garnissaient les côtés de la première salle et des corridors. S. A. R. était accompagnée des princes et de tous les grands-officiers de la maison.

Pall-Mall, ainsi que les rues et maisons attenantes étaient remplies d'une foule de spectateurs. Vers les deux heures, le prince entra dans la salle du conseil, les membres étant debout pour recevoir S. A. R. ; le lord-président était à la tête du bureau du conseil, et le lord chancelier à droite. Lorsque S. A. R. eut pris place, le lord président s'adressant au prince, lui dit en peu de mots, qu'en vertu d'un acte du parlement qui avait reçu la sanction royale, le conseil-privé avait été spécialement chargé de recevoir et d'enregistrer dans ses procès-verbaux le serment de S. A. R., avant sa prise de possession de la place de régent ; que ledit conseil privé se trouvait dans ce moment assemblé pour recevoir ledit serment. Alors le prince s'étant incliné pour faire connaître qu'il était prêt à prêter ce serment, il s'avança vers le bureau du conseil, et se plaçant entre le lord président et le lord chancelier, presta le serment suivant :

" Je jure et promets solennellement que je remplirai fidèlement et loyalement les fonctions de régent du royaume uni, de la Grande-Bretagne et d'Irlande, conformément à l'acte du parlement passé dans la 15^e année du règne de S. M. le roi Georges III, intitulé : *Acte pour pourvoir aux soins qu'exige la personne royale de S. M. et à l'exercice de l'autorité royale pendant la durée de la maladie de S. M.* ; que j'exercerai conformément aux lois l'autorité dont je me trouve revêtu en vertu de cet acte, et qu'en toutes choses, autant que s'étendront mon pouvoir et mes lumières, je consulterai et défendrai la sûreté, l'honneur et la dignité de S. M., e

„ le bien-être du peuple. Ce que faisant, Dieu me prête son appui. „

S. A. R. prononça ce serment du ton le plus expressif, tous les membres du conseil étant debout. Aussitôt que le prince eut prêté le serment et eut été ainsi installé en qualité de régent, il retourna à sa place, et peu de temps après, les membres du conseil se séparèrent; les ministres néanmoins sont, nous a-t-on dit, restés seuls pour tenir un conseil de cabinet avec S. A. R.

Une lettre de Lisbonne, du 20 janvier, s'exprime ainsi :

Mortier, avec environ 18000 hommes, a passé la Guadiana, au-dessus de Badajoz, et est maintenant en pleine marche, avec son immense train d'artillerie, de munitions, de provisions, etc. Nous avons, sur la rive gauche du Tage, environ 19,000 hommes, maintenant, sous les ordres du maréchal Beresford, le général Hill étant retourné en Angleterre sur la frégate *la Gorgonne*, à cause du mauvais état de sa santé.

Le 30 décembre, le général Silveira a attaqué les troupes de Claparede auprès de Trancoso, dans l'espoir de les battre; mais la milice de Lamego ainsi que d'autres ont pris la fuite, laissant retomber tout le poids de l'action sur le 24^e régiment commandé par le colonel Maclean, et une division de cavalerie sous les ordres du lieutenant-colonel Paulina: ces deux corps ont beaucoup souffert; on dit que le brave colonel Maclean est blessé. Les Portugais se sont retirés à Moimenta-da-Leira. L'ennemi avait 7000 hommes d'infanterie, 500 hommes de cavalerie, avec 2 ou 3 pièces de canon. Cette campagne décidera sans doute du sort du Portugal.

Le 6 février, S. M. est aussi bien qu'elle était hier. (Moniteur.)

ETATS-UNIS.

Philadelphie, 1^{er} novembre. Nos capitaines marchands profitent habilement des troubles de l'Espagne pour enlever autant de mérinos qu'ils peuvent. Tous les batimens nous en amènent. On compte qu'il en a été importé cet été plus de 25,000 têtes, qui se sont vendues de 300 à 500 dollars la pièce. (Jour. de l'Emp.)

DANEMARK.

Copenhague, 22 janvier. Depuis quelques années, la production de laines fines s'est beaucoup accrue en Danemark. Les mérinos semblent gagner dans notre climat; la laine, au lieu de dégénérer, prend plus de finesse; mais sa bonté même en empêche le débit, surtout en petites quantités: sa finesse la rendoit peu propre à la fabrication des gros draps. Le bureau des manufactures, pour remédier à cet inconvénient, a fait annoncer qu'il achèteroit au comptant les laines fines, même les plus petites quantités. En 1808, ce bureau en acheta pour 8409 écus; en 1810, pour 38,831.

Du 26. Une circulaire de la chancellerie d'Etat notifie à toutes les autorités du royaume le vœu du roi concernant la propagation de l'usage de la chair de cheval. On lit à la suite une lettre du professeur Biborg, de l'école vétérinaire, pour démontrer tous les avantages qui doivent résulter de cette nouvelle ressource, et de l'extinction des préjugés qui y sont contraires. (Jour. de l'Emp.)

SUEDE.

Stockholm, 22 janvier. Le bal que la reine a donné à la princesse héritière étoit nombreux et très-brillant, plus de 300 personnes y étoient invitées, et la reine y a beaucoup dansé avec le prince héritier.

Trois des officiers supérieurs qui avoient accompagné ici

S. A. le prince héritier, sont déjà repartis pour la France, et l'on croit que les autres ne tarderont pas à partir aussi.

Ce soir, à six heures, commence le bal donné par la bourgeoisie à la famille royale. Il a lieu à la Bourse. Déjà toutes les rues qui y conduisent sont occupées par des troupes. Les dames présentées seront en habit de cour et les hommes en uniforme. (Gaz. de France)

PRUSSE.

Berlin, 26 janvier. S. M. a mis sous la protection de S. A. R. la princesse Charlotte, l'institut de jeunes personnes qui doit être établi pour honorer la mémoire de la feuée reine, et lui a donné le nom de *Fondation de Louise*. En donnant son approbation au plan qui lui a été présenté le 23 du mois dernier, S. M. a accordé, pour l'établissement, l'édifice connu sous le nom de la *Nouvelle monnaie*, situé devant la porte royale.

La majeure partie des impôts sur les marchandises coloniales est destinée au paiement de notre contribution; et comme les autres impôts sont administrés avec une grande sagesse, il y a lieu d'espérer que l'Etat sortira plutôt qu'on ne le pensoit de la crise où il se trouve.

On commencera ces jours-ci la vente des marchandises déposées à la douane, dont les propriétaires n'ont pas acquitté les droits du tarif.

Les denrées coloniales ne sont pas très-chères à Berlin; le meilleur café ne coûte guère que 16 gros, et le sucre en pain, de la meilleure espèce, 24 et 25 le quintal.

Notre papier a baissé depuis quelque temps. Les obligations de la Prusse rhénane et de la Nouvelle-Marche sont à 42 1/2 pour 100, et les obligations du commerce maritime à 53 1/2. (Gaz. de France)

RUSSE.

Petersbourg, 12 janvier. Dans la nuit du 31 décembre 1810 au 1^{er} janvier 1811, un incendie terrible a réduit en cendres le grand théâtre de cette capitale, un des plus beaux monuments de Petersbourg. Les superbes peintures, les magnifiques décorations du célèbre Gonzaga sont entièrement détruites. Le dommage est évalué à un million et demi de roubles. On attribue ce funeste accident à l'imprudence d'un individu, qui étant allé après la représentation, comme c'est la coutume, chercher avec de la lumière quelque objet égaré dans les loges, aura laissé tomber quelques étincelles sur les tapis.

Du 16. Tout le monde, mais particulièrement le négoce, est très-occupé du nouveau tarif des douanes. Ce tarif, qui défend presque toutes les importations, ou qui les rend très-difficiles, a pour but de favoriser les fabriques et les manufactures du pays, de nous rendre indépendans de l'étranger, et de donner notre cours. Les produits de fabriques étrangères sont montés à un prix exorbitant. Nos fabriques travaillent avec succès, et le gouvernement les encourage par tous les moyens qui sont en son pouvoir. Nous avons déjà une quantité considérable de sucre extrait de la betterave; nous tirons de Sarept de la moutarde qui est aussi bonne que celle que les anglais nous vendent fort cher. D'ailleurs, on peut s'en rapporter à l'esprit d'intérêt, inné chez tous les hommes, pour stimuler l'industrie. (Gaz. de France)

BOHEME.

Prague, le 28 janvier. Le gouvernement a fait annoncer la vente des biens de fondation pieuse de Brandlin, Przehorsov, Turg et Zbierng, situés dans les cercles de Budweis et de Bidschov. La vente est fixée aux 23 et 24 juillet prochain. La

monté du prix d'acquisition devra être payée aussitôt après la ratification de la vente et avant la mise en possession. Les acquéreurs paieront 5 pour cent d'intérêt pour le surplus, qui devra être remboursé dans un terme de deux à cinq ans. À défaut de paiement aux époques déterminées, l'Etat rentre immédiatement en possession des biens.

Le prix d'acquisition peut être payé, ou en billets de banque, ou en obligations au pair, provenant des emprunts faits en Hollande, dans différentes places d'Allemagne et d'Italie. On pourra, en outre, donner en paiement des obligations provenant de l'emprunt fait par les princesses de Courlande, ainsi que les obligations au porteur, de la chambre des finances, négociées à 4 1/2 et 5 pour cent, et dans lesquelles il est stipulé qu'elles seront reçues en paiement des domaines. (*Moniteur*)

ROYAUME DE WESTPHALIE.

Castel, le 31 janvier. Une décision du ministre des finances, sous la date du 21 décembre, porte que les lins du pays qui seraient envoyés à l'étranger pour y être teints, seront considérés à leur retour comme des marchandises de fabriques étrangères, et comme tels soumis à un droit d'entrée de 2 pour cent. Les expéditeurs sont tenus de déclarer aux receveurs où l'impôt se paie, les lins qu'ils envoient hors du pays, et il n'y a que les lins qui auront été déclarés qui, à leur retour dans le royaume, ne paieront que 2 pour cent : car dans le cas où cette déclaration n'aurait pas eu lieu, ou bien dans celui où les quantités sorties n'auraient pas été réellement déclarées, la décision ministérielle porte que les lins seront considérés comme étrangers, et devront payer un droit d'entrée de 6 pour cent.

Le ministre des finances a déclaré que, dans le royaume de Westphalie, l'arrack sera frappé d'un droit qui a été réglé d'après les mesures du pays.

Du reste, à l'égard de l'arrack, aussi sont applicables les précédentes dispositions par lesquelles la taxe continentale est à lever seulement sur les marchandises qui viennent de l'étranger, et qui ne pourraient pas prouver qu'elles ont déjà payé l'adite taxe. (*Moniteur*)

EMPIRE FRANÇAIS.

Hambourg, 30 janvier. Une députation des villes anseatiques, Hambourg, Brême et Lubeck, est partie aujourd'hui pour aller porter au pied du trône de S. M. l'expression de la reconnaissance des habitans de ces trois villes pour leur réunion à l'Empire français. Cette députation est composée de six anciens sénateurs. (*Gaz. d'Hambourg*)

Rome, 6 février. Le gouvernement a établi près de l'école des sourds-muets, fondée et entretenue par la maison di Pietro, un pensionnat de 20 élèves; la ville de Rome acquittera envers l'établissement une subvention annuelle de 3000 fr. et pourra y établir 6 élèves gratuits.

Paris, 7 février. Un décret impérial, daté du 2 février, porte que les brevets d'imprimeur seront délivrés sur parchemin, par le directeur-général de l'imprimerie. Les frais d'expédition des brevets sont fixés à 50 fr. pour Paris, et 25 fr. pour les autres villes de l'Empire.

Un autre décret, de la même date, détermine les indemnités à payer par les imprimeurs conservés à Paris aux imprimeurs supprimés.

L'indemnité est fixée sur le pied de 4000 fr. par imprimeur supprimé.

Du 8. S. M. est allée mercredi dernier à la Halle-aux-Blés. Elle a été peu satisfaite de l'état des travaux de la coupole

qui sont peu avancés, et elle a donné des ordres pour qu'ils fussent terminés avant la fin de cette année.

S. M. a aussi visité les marchés du Temple, des Jacobins et des Innocens. Elle a vu avec satisfaction l'état des travaux du marché des Jacobins, et elle a témoigné sa surprise de ce que ceux du marché des Innocens étaient si peu avancés.

LL. MM. ont honoré de leur présence, jeudi dernier, le bal paré donné par S. Exc. Mr. le duc de Rovigo, ministre de la police générale. S. A. I. la princesse Pauline, les grands dignitaires qui se trouvent à Paris, les ministres, les ambassadeurs, y ont également assisté.

— Par décret du 2 février 1811, les gardes-généraux des forêts sont chargés, chacun dans son arrondissement, et sous la surveillance directe des inspecteurs et sous-inspecteurs, du recouvrement des amendes pour délits forestiers. En conséquence, les greffiers des tribunaux remettent à l'inspecteur ou sous-inspecteur des forêts de l'arrondissement, sans autres frais que le remboursement du papier timbré, des extraits en forme de jugemens de condamnation. Les gardes-généraux seront tenus de verser le montant des sommes recouvrées dans la caisse du receveur des domaines.

— Un décret de S. M. du 6 février porte qu'à compter du 1^{er} mars prochain, la caisse du commerce de la boucherie prendra le titre de caisse de Poissy; elle sera au compte et au profit de la ville de Paris.

L'administration de cette caisse, et la surveillance de toutes les opérations dont elle sera chargée, appartiendront au préfet du département de la Seine.

La caisse sera régie, sous les ordres du préfet de la Seine, par un directeur nommé par S. M., et ses opérations se feront par un caissier nommé par le préfet de la Seine.

— Par décrets du 8 février 1811, S. M. a nommé :

Secrétaire du département du Simplon, Mr. Rouillier;

Président en la Cour de cassation Mr. Mourre, ancien procureur-général à la Cour d'appel de Paris;

Procureur-général-impérial près la Cour impériale de Hambourg, Mr. Eichorn, juge en la Cour d'Appel de Trèves;

Censeur impérial, Mr. Dampmartin.

— Un autre décret du même jour, relatif à l'uniforme des régimens hollandais, contient la disposition suivante :

Les régimens hollandais incorporés dans l'armée française, prendront, chacun selon leur arme, l'uniforme français, au fur et à mesure des renouvellemens qui auront lieu aux époques déterminées par les lois qui les régissaient.

Un troisième décret du 9 février, porte :

Art. 1^{er} Les juifs qui, nés en pays étrangers, étaient établis à Livourne, et y avaient été balottés et admis par les prud'hommes de la nation juive, lors de la réunion de cette ville à notre Empire, jouiront, sans nouvelles lettres, des droits de citoyens français.

2. Le registre de balottage tenu par les prud'hommes de la nation juive à Livourne, sera incessamment remis à notre préfet de la Méditerranée, pour être par lui clos et arrêté.

3. A l'avenir, nul étranger, juif ou autre, ne pourra devenir sujet français que d'après les règles établies par les lois générales de l'Empire.

Du 9. Avant-hier, jeudi, S. M. a tenu un conseil pour les travaux du génie et les fortifications des places. Le prince de Neuchâtel, en sa qualité de vice-connétable; le comte Dejean, premier inspecteur-général du génie; les comtes Chasseloup et Bertrand composaient ce conseil, auquel avaient été appelés le maître des requêtes Allent, secrétaire-général du comité des fortifications, le colonel Decaux et plusieurs co-

Ionels, directeurs et autres officiers du génie chargés des détails des plans et de l'exécution des travaux. Ce conseil, qui a lieu tous les jeudis et qui est le sixième de ceux qui ont été tenus cette année, a duré depuis deux heures après-midi jusqu'à neuf heures du soir.

S. M. est allée hier au Grand et au Petit-Bercy. Elle est entrée dans plusieurs magasins d'entrepôts de vins. De là S. M. s'est rendue sur le quai saint-Bernard, où elle a visité la Halle à l'eau-de-vie. S. M. étant à cheval et parcourant le quai, a été environnée par tous les marchands de ce quartier. Elle s'est entretenue avec eux de leurs intérêts et a écouté leurs réclamations. Ils lui ont demandé l'exécution de son décret du 30 mars 1808, pour la construction d'une Halle-aux-vins. Les discussions qui s'étaient élevées entre les marchands de bois et les marchands de vins, et la diversité des opinions sur le plan à adopter, avaient retardé l'exécution de ce projet d'une si grande importance pour la ville de Paris. S. M. n'était accompagnée dans ces visites, que du duc de Frioul, grand-maréchal, et du chambellan comte Nicolay, propriétaire de la belle terre de Bercy, qu'elle a parcourue.

S. M. a tenu aujourd'hui le conseil des ponts et chaussées. C'est le neuvième qui a eu lieu depuis son retour de Fontainebleau. Ce conseil, qui a pour objet les travaux des routes, des ponts, des ports, de la navigation des rivières, des dessèchemens, des canaux, etc., les embellissemens de Paris, et la discussion des travaux à entreprendre, et auquel les principaux ingénieurs sont successivement appelés, était composé du comte Montalivet, ministre de l'intérieur; du comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, ministre d'état; du comte Moreau, directeur-général des ponts et chaussées, et du comte Frochot, préfet du département de la Seine. Le Baron Faia, maître des requêtes, y tenait la plume pour le ministre-secrétaire d'état.

S. M., après avoir entendu les divers rapports relatifs aux objets qui devaient être traités dans ce conseil, s'est fait remettre sous les yeux les décrets qu'elle a rendus pour l'établissement de la Halle-aux-Vins, du quai de la Rapée, et des promenades dans cette partie de la ville de Paris. Elle a levé toutes les difficultés que présentait l'établissement de la Halle-aux-Vins, et elle a ordonné, que la première pierre fut posée avant deux mois. La dépense est évaluée à deux millions. S. M. a ordonné en même tems de pousser les travaux du quai de la Rapée et des promenades avec activité, et de manière que les fonds qui ont déjà été faits pour cet objet, et qui s'élevaient à 500,000 fr., soient employés dans l'année.

Dans la visite que S. M. avait faite, mercredi dernier, du marché des Innocens, elle avait remarqué que l'espace dans lequel ce marché est circonscrit ne répondait pas à ses besoins. Elle a ordonné qu'il soit porté jusqu'à la Halle-aux-Bleds; ce qui lui donnera une étendue proportionnée à l'importance du principal marché de la capitale, et ce qui aura en même tems l'avantage de désencombrer la Halle-aux-Bleds, qui aura ainsi ses principales issues sur ce grand marché. La dépense est évaluée à six millions: deux millions sont affectés sur les fonds de cette année; le reste sera pris sur les fonds des années suivantes.

Les fonds de l'exercice 1811 pour les routes, les ponts, les ports, la navigation intérieure, les dessèchemens, les canaux, et les objets d'utilité et d'embellissement de la ville de Paris

montent à 110 millions. Cela seul peut donner une juste idée de la situation prospère des finances de l'Etat.

Besançon, 10 février. Plus de 60,000 individus de notre département doivent à la vaccine les uns la santé et les autres, la beauté. En 1809 et 1810 la petite-vérole s'est déclaré dans presque tous les arrondissemens à la fois, et n'a produit aucune épidémie, grâces aux soins que les hommes de l'art, les fonctionnaires publics et les cures ont pris de propager l'utile méthode de la vaccine.

Cleves, 1 février. On craint de voir renouveler sur le Bas-Rhin les désastres qui ont eu lieu les années précédentes. A Womel, pays d'entre Meuse et Waal, rive gauche du Rhin et à Lune, dans le Belve, rive droite, les digues se sont rompues il y a huit jours. Le Rhin étoit resté pris depuis les dernières gelées, au-dessous de Tiel, et une nouvelle crue de glace s'est formée sur l'ancienne. Le Waal s'est arrêté hier à Nimègue, et est monté à une hauteur de 18 pieds. On apprend aussi ce matin que le cours du Rhin est embarrassé à Spieck et à Arnheim.

De nouvelles lettres du 30, confirment ces rapports, et ajoutent que le Rhin continue de monter, et que son cours est entièrement arrêté au-dessus de Millingen. Le 19, on le passait à Nimègue.

On croit avoir entendu ici la nuit dernière tirer en signal de détresse du côté du Bas-Rhin.

PROVINCES ILLYRIENNES.

Spalato, 8 février. La commission chargée de diriger la levée de la conscription a commencé ses opérations le 18 janvier dernier. Les conscrits des campagnes s'étoient déjà réunis en foule dans nos murs; leurs parents les avoient suivis, et la ville présentait le spectacle d'une population nombreuse et animée. Aucun accident n'a trouble la tranquillité publique. Spalato a fourni sur le champ son contingent; le nombre des conscrits qui se sont présentés comme prêts à marcher, a même surpassé celui des hommes demandés. La levée s'est opérée avec la même facilité dans les autres cantons. C'est sans doute une chose remarquable qu'une population qui n'étoit par encore habituée au service volontaire, ait fourni en peu de jours un contingent de 318 Conscrits, sans qu'il ait été nécessaire d'employer aucunes mesures coercitives. Le contingent s'est déjà mis en marche et a été dirigé sur Zara.

L'arrondissement de Macarsca a rivalisé de zèle avec celui de Spalato. La garde nationale a porté dans le service qui lui étoit confié une activité et une exactitude digne d'éloges. Partout on a manifesté le même dévouement pour la personne de sa Majesté, le même empressement à remplir les ordres transmis en son nom par Son Exc. le Gouverneur Général.

Trieste, 19 février. Du 10. au 15 février courant, il est entré dans notre port soixante-dix-huit bâtimens de différentes grandeurs, chargés de diverses espèces de denrées et marchandises, et venant d'Orsera, Rovigno, Parenzo, Venise, la Brazza, Pago, Isola, Pirano, Scutari, Cittanova, Cesenatico, Spalato, Grado, Brindes, Val di Torre, Traù, Cattaro, Volosca, Molfetta, Caorle, Gerbi, Ancone, Lussin grande, Lussin piccolo, Fasana, Duino, la Maistra et Fiume.

- La température très douce dont nous jouissions depuis le commencement de ce mois, a tout-à-coup changé. La Bora souffle depuis deux jours avec une extrême violence, et le temps est devenu froid.

SUPPLEMENT AU TELEGRAPHE

Du 20 janvier 1811.

A V I S.

Pour la troisieme fois.

On vient de publier ici une nouvelle Carte de la Turquie d'Europe, dédiée à S. Exc. Monseigneur le Maréchal, Duc de Raguse, Gouverneur-général, par Gaëtan Palma.

Cette Carte indique toutes les routes commerciales de ce pays et leur nature; les distances en heures d'un lieu à l'autre, comme on les compte dans le pays; toutes les stations de poste et tous les Hâs. Elle offre de plus un tableau de la population des endroits les plus considérables, et elle est écrite en Français et Grec vulgaire.

Le prix de la Carte imprimée sur papier d'Italie est de 10 francs, sur papier de Hollande, de 12 fr. 50 cent.

On peut l'avoir chez M. M. ^{rs} Gaspard Weiss imprimeur-libraire et Pierre Orlandini, libraire à Trieste.

Pour la troisieme fois.

ADMINISTRATION DES DOMAINES

DIRECTION DE LAYBACH

Bureau d'Oberlaybach.

LOCATION DE BIENS NATIONAUX

1.^o Que le 10 du mois de fevrier courant il sera procédé par devant Mr. Valentin Clementschitsch propriétaire à Oberlaybach, délégué à cet effet par Mr. l'Intendant du Cercle d'Adelsberg à la location par enchère, pour trois années consécutives qui commenceront à courir le 1.^{er} mars 1811, d'une scierie située à Freudenthal avec tous les bâtimens situés en deça de la rivière dite Bistra, ainsi que les droits de dixmes de planches tant sur cette scierie que sur les deux autres situées à Freudenthal, qui quoique propriété particulière, étaient assujetties à cette redevance en faveur de la seigneurie de Freudenthal, le tout ainsi que cette seigneurie en avait la jouissance.

2.^o Que le 15 du même mois il sera procédé pardevant Mr. Sterklass Administrateur de la seigneurie de Wipbach, également délégué par Mr. l'Intendant d'Adelsberg, à la location par enchère pour une pareille époque à commencer du même jour, d'une maison située à Planina près de Wipbach, provenant de la seigneurie de Freudenthal.

Les amateurs pourront prendre connaissance du cahier de charges au Bureau des Domaines d'Oberlaybach.

Fait à Oberlaybach, le 8 fevrier 1811.

Le Vérificateur des Domaines FELZER.